

# INTRODUCTION

La présente statistique pour la **période de taxation 1998** est fondée sur la taxation annuelle postnumerando et renseigne sur les résultats fiscaux des cantons et des communes en ce qui concerne l'impôt fédéral direct des personnes morales.

Cette période fiscale englobe:

- l'année de calcul	1998
- l'année fiscale	1998

Les tableaux I à V fournissent des renseignements sur les résultats d'ensemble des sociétés anonymes (y compris les S.à r.l.), des sociétés coopératives et des autres personnes morales. Ils renseignent en outre sur la ventilation des contribuables, des éléments imposables et des rendements de l'impôt, par classes de bénéfice net, pour chaque canton et pour l'ensemble de la Suisse.

Le tableau VI présente le rendement de l'impôt et les cotes par tête de toutes les personnes morales classées par communes.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1998, les modifications législatives suivantes ont été apportées:

- Sociétés anonymes, S.à r.l. et coopératives:
  - o Nouvelle réglementation de l'imposition des holdings (extension de la déduction pour participations aux bénéfices de participation);
  - o Impôt proportionnel sur le bénéfice de 8,5 %;
  - o Abrogation de l'impôt sur le capital.
- Associations, fondations et autres personnes morales:
  - o Impôt proportionnel sur le bénéfice de 4,25 % (les bénéfices inférieurs à 5000 francs ne sont pas imposés);
  - o Abrogation de l'impôt sur le capital.

Ces modifications législatives ont rendu nécessaires les adaptations suivantes:

- La répartition des sociétés de capital est maintenant effectuée par classes de bénéfice net et plus par classes de rendement;
- Les personnes morales ne sont plus réparties par classes de capital;
- Les recettes fiscales ne sont plus divisées en bénéfice net et en capital (ne reste que l'impôt sur le bénéfice net);
- Le capital propre est indiqué à la place du capital imposable, pour autant que ce capital propre ait pu être transmis par les cantons (cf. note de bas de page 1 du tableau I);
- Pour chaque classe de bénéfice net, la déduction pour participations moyenne est indiquée en pour-cent;
- Dans les tableaux I et II, deux subdivisions ont été ajoutées: une pour les sociétés avec un bénéfice net imposable et une autre pour les sociétés sans bénéfice net imposable.

Dans l'intention d'éviter un trop grand retard dans la publication des données statistiques, on a renoncé à établir un relevé par secteurs économiques.

Tous les tableaux sont accessibles sur Internet. En outre, il est possible de les recevoir en format Excel sur disquette ou par courrier électronique; il suffit de les commander à l'adresse

- [sd@estv.admin.ch](mailto:sd@estv.admin.ch)

ou au numéro de téléphone

- 031 / 322 73 73

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de M. Daniel Schrag, au numéro de téléphone 031 / 322 73 85.

## **Contenu**

### **Cantons (dans l'ordre suivant)**

1 ZH	2 BE	3 LU	4 UR	5 SZ	6 OW	7 NW
8 GL	9 ZG	10 FR	11 SO	12 BS	13 BL	14 SH
15 AR	16 AI	17 SG	18 GR	19 AG	20 TG	21 TI
22 VD	23 VS	24 NE	25 GE	26 JU		

### **Pages grises**

Tab. I Résultats d'ensemble

Tab. II Évolution de l'impôt fédéral direct

Tab. III Sociétés anonymes et S.à r.l. par classes de bénéfice net

Tab. IV Sociétés coopératives par classes de bénéfice net

Tab. V Associations, fondations, autres ainsi que fonds de placement par classes de revenu

### **Pages vertes**

Tab. VI Recettes fiscales et cotes par tête classées par communes